

# Notre association

L'association Le Parc, basée à Fougères, accompagne plus de 600 enfants et adultes en situation de handicap, à travers différents établissements et services.

Son action vise à favoriser l'autonomie, la participation citoyenne et le développement d'une société inclusive.



## Genèse du projet

L'idée de créer un habitat inclusif à Fougères a émergé en 2016, portée par des familles locales souhaitant préparer l'avenir de leurs enfants en situation de handicap. Dès le départ, la ville de Fougères a soutenu cette initiative. En 2021, l'Association Le Parc a été choisie pour piloter le projet .

Pour l'association, cette habitat inclusif est un moyen de lutter contre l'isolement des personnes en situation de handicap, en offrant un cadre de vie adapté, sécurisé et convivial, alliant autonomie et vivre-ensemble.

## Contatez-nous

Chez Moi Parmi Vous  
11 rue Adrienne Bolland  
35300 FOUGERES

✉ [chezmoi@leparc.asso.fr](mailto:chezmoi@leparc.asso.fr)  
🌐 [www.leparc.asso.fr](http://www.leparc.asso.fr)



L'HABITAT INCLUSIF DE LA PLACARDIÈRE

# Notre habitat

## Quartier de la Placardière

- Commerces accessibles à 15 minutes à pied.
- Transports en commun proches (arrêt Colbert, lignes 4 et 5).
- Situé le long de la ligne verte.
- Quartier familial, calme et verdoyant.
- Maison des associations (Les Ateliers) à 15 minutes à pied.

## 6 appartements

L'habitat inclusif comprend 6 logements situés au premier étage d'un immeuble récent de 17 logements sociaux, géré par le bailleur Néotoa : cinq T2 et un T3.

- Parking au sous-sol
- Local à vélos
- Balcon
- Cellier
- SDB et WC (séparés pour le T3)
- Accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR)

Type de logement	Surface approx.	Loyers estimés (HC)*
T2	53 m <sup>2</sup>	350 € /mois
T3	66 m <sup>2</sup>	490 € /mois

\*Ré-évaluée en 2026

## Espaces partagés

- Salle commune de 49 m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée, gérée par l'association Le Parc.
- Palier aménagé favorisant les échanges informels

# Le projet de vie social et partagée

## Le rôle du coordinateur

- Promouvoir l'autonomie dans le logement
- Écoute bienveillante et présence rassurante au quotidien
- Repérer et alerter en cas de situation inquiétantes (avec l'accord de l'habitant)
- Soutien à l'installation et au changement de projet (ex: déménagement)
- Informations pratiques sur la vie locale et l'accès au numérique
- Relais des événements et initiatives du territoire

Le département finance l'intervention de ce professionnel au titre de l'aide à la vie partagée (AVP).

## La vie au sein du collectif

- De l'entraide, de la convivialité et de l'attention entre voisins.
- Des temps partagés : repas, jeux, sorties, fêtes.
- Maintien du lien avec l'entourage
- Des événements ouverts sur le quartier (ex: fête des voisins).
- Une participation citoyenne encouragée (ex: éco-conseil de quartier).



# Rejoignez le collectif !

## Pour qui?

L'habitat « Chez Moi Parmi Vous » s'adresse aux personnes en situation de handicap qui souhaitent s'inscrire dans un projet collectif, tisser de nouveaux liens et s'ouvrir aux autres, à leur rythme.

Il peut s'agir de personnes :

- proche de la retraite, travaillant en ESAT ou entreprises adaptée
- dont les proches aidants vieillissent et ne peuvent plus assurer une présence régulière
- rencontrant des difficultés dans les interactions sociales, etc.

## Critères de sélection

- Répondre aux critères d'éligibilité aux logements sociaux (plafonds de ressources)
- Envie de vivre dans une dynamique collective
- Bénéficier de droits ouvert à la MDPH (ex: orientation, AAH, PCH) ou d'une pension d'invalidité
- Souhaiter faire de ce logement sa résidence principale
- Adhésion au projet de vie sociale et partagée
- Autonomie suffisante pour vivre chez soi, avec ou sans aide individuelle